

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 mai 2009**, à 20 h, à la salle multifonctionnelle de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire François Demanche préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	Louis Roy
Siège No 2	André Champagne	Siège No 5	Alain Bahl
Siège No 3	Jocelyn Boisjoli	Siège No 6	Jean Parenteau

Est également présente
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Demanche constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 3696-05-09

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3697-05-09

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 AVRIL 2009

Il est proposé par le conseiller André Champagne, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3698-05-09

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2009

ATTENDU QUE les avocats de la municipalité ont procédé à la vérification de la résolution R 3694-04-09 tel qu'il y était stipulé ;

ATTENDU QUE les avocats de la municipalité recommandent, d'apporter les modifications suivantes à ladite résolution soit :

- Ajouter au point a) « *l'acheteur déclarant acheter celle-ci à ses risques et périls* ».
- Ajouter le point c) qui se lit comme suit : « *Le contrat notarié devra comprendre une stipulation d'inaliénabilité de l'immeuble, sauf en faveur d'un organisme à but non lucratif ayant une vocation similaire, sous réserve que la Municipalité accepte la vente moyennant le paiement d'une somme équivalente à 15,000 \$ si une vente à un tiers non visé par la présente devait intervenir à l'intérieur d'un délai de dix (10) ans de la signature du contrat notarié.* »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'adopter les modifications recommandées par les avocats de la municipalité et de modifier la résolution R 3694-04-09 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10

avril 2009 en conséquence. Tous les autres points de ce procès-verbal sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 3699-05-09

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2009

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2009, tels que présentés.

Comptes à payer conseil de mai 2009

Fournisseur	Description	Solde
Chambre de commerce de Drummond	Dicom bureau	25.46 \$
Chambre de commerce de Drummond	Dicom bureau	63.21 \$
Chambre de commerce de Drummond	Dicom bureau	19.06 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	surveillance fibre optique du 01-04-09 au 30-06-09	757.10 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	Peinture et réparation loisirs	107.40 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	Fitting hydraulique gratte jaune	14.65 \$
CORPORATION DES FLEURONS DU QUEBEC	Res. 3566-01-09 Adhésion 2009	982.01 \$
COTE & FILS INC.	essence scie et coupe bordure	4.87 \$
COTE & FILS INC.	Crevaion et pièces tracteur pelouse	47.78 \$
DEAK DANIEL	Gestion SSI janvier, février, mars 2009	225.00 \$
EAUVY M/N INC	reparation puits loisirs	248.89 \$
Groupe Maska Inc.	gants	32.40 \$
Groupe Maska Inc.	huile tracteur	76.70 \$
INFOTECH	R3642-03-09 module fosses septiques	3 216.94 \$
INFOTECH	Mise à jour avec formateur	142.86 \$
INFOTECH	formation fosses septiques	142.86 \$
LES EQUIPEMENTS THIVIERGE INC.	huile tracteur pelouse loisirs	27.32 \$
LES EQUIPEMENTS THIVIERGE INC.	ent.tracteur loisirs + scie à chaînes voirie	492.89 \$
LUC COTE	Gestion SSI Janvier-Février-Mars 09 et syst.alarm loisi	240.00 \$
MECANIQUE GIGUERE & FILS INC.	reparer transmission Mack Blanc	328.08 \$
MÉTIVIER URBANISTES CONSEILS	Reglement 627-09 preparation assemblé	225.75 \$
MRC Drummond	Mutation mars 2009	18.00 \$
OXY-CENTRE INC	bonbonnes du 01-03-09 au 31-03-09	27.20 \$
OXY-CENTRE INC	Oxygene industriel	75.57 \$
OXY-CENTRE INC	Oxygene industriel	242.39 \$
Petite Caisse	Correction JA200900090	4.99 \$
Petite Caisse	petite caisse conseil mai 09	288.45 \$
RESSORTS MASKA INC.	soupape mack rouge	41.28 \$
SERRES BINETTE	Corbeille fleur M. Réal Savoie	67.73 \$

LA COOP FÉDÉREE	diesel voirie	519.05 \$
LA COOP FÉDÉREE	chauffage salle	47.28 \$
LA COOP FÉDÉREE	crédit suite état compte Erica	(5.68 \$)
STE-MARIE CENTRE DU CAMION	Lumière rouge mack blanc	54.27 \$
STE-MARIE CENTRE DU CAMION	clignotant mack rouge	139.49 \$
BAUVAL TECH-MIX	Cold patch 9050	878.51 \$
BAUVAL TECH-MIX	Asphalte froise 8,880kg	862.00 \$
BAUVAL TECH-MIX	asphalte froide 8,780kg	852.29 \$
Transport Claude Boyce Inc.	88,24 tonnes gravier brut 164,32 tonnes 0 3/4	1 361.87 \$
Transport Claude Boyce Inc.	gravier 03/4 532,5 tonnes	3 305.53 \$
XITTEL inc.	tel internet biblio du 14-04-09 au 14-05-09	112.82 \$
MANON LEVESQUE	remb.taxes non res. Olivier et Antoine Sansfacon	370.00 \$
9087-5683 QUÉBEC INC.	support drapeau bureau municipal	84.66 \$
Patrick Lavigne serv. De lignes blanches	Balayage rues (7heures)	750.62 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	Lames niveuleuse	435.70 \$
Degradpré puits artésiens	Puits loisirs	79.01 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	18 034.26 \$

Incompressibles conseil de Mai 2009

Fournisseur	Description	Solde
ADMQ	R3657-04-09 gestion municipal	118.52 \$
ADMQ	congrès annuel 2009	395.06 \$
ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIR POU	Subvention 2009	100.00 \$
Bell Mobilite	cell. Incendie 475-7111	32.18 \$
Bell Mobilite	cell.maire 475-7150 avril 09	32.42 \$
Bell Mobilite	Cell voirie avril 475-5374	31.95 \$
Bell Canada	tel.pompiers du 2009-04-16	62.80 \$
Bell Canada	tel. bureau du 2009-04-16	309.74 \$
Bell Canada	tel garage du 2009-04-14	114.79 \$
ECOLE L'AVENIR	Subvention 2009 avril	833.33 \$
Fabrique de L'Avenir	Location salle multi. Du 01-01-09 au 30-04-09	7 525.00 \$
Financière Banque Nationale Inc.	prêt 584-04 (camion)	1 949.38 \$
Hydro-Quebec	Lumières de rues du 01-03-09 au 31-03-09	403.95 \$
MÉTIVIER URBANISTES CONSEILS	R3686-04-09 plan zonage	5 925.94 \$
MICRO MEDICA	R3687-04-09 Contrat service bilbio	215.77 \$
MICRO MEDICA	R 3687-04-09contrat serv.credité 10 mois biblio	(179.81 \$)
MRC Drummond	Quote-part avril 09	2 122.60 \$
R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	Quote-part déchets avril	6 476.17 \$
R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	quote-part recupération avril	908.36 \$

Verrier, Paquin, Hebert	R3661-04-08 verif.compt.2008	8 014.13 \$
Olivier Précourt	R:3681-04-09 Formation eaux usée	28.56 \$
Mission HGE	R3613-02-09 étude puits loisirs	1 693.13 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	37 113.97 \$

SALAIRE AVRIL 2009	
Salaire net Avril 2009	12 653.67 \$
Remises provinciales Avril 2009	3 018.87 \$
Remises fédérales Avril 2009	1 349.17 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE AVRIL 2009	17 021.71 \$
SOUS-TOTAL CAP AVRIL 2009	18 034.26 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2009	37 113.97 \$
TOTAL COMPTES À PAYER, AVRIL, 2009	72 169.94 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3700-05-09

6. MICHAËL CODERRE – GAGNANT MÉRITE ÉTUDIANT 2009

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution No : R 3569-01-09 octroyant un montant de 200 \$ au programme de bourses du Mérite étudiant du Cégep de Drummondville ;

ATTENDU QUE le gagnant est Monsieur Michaël Coderre, résident de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Roy et résolu de remettre la bourse de 200 \$ à Monsieur Michaël Coderre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 3701-05-09

7. APPEL DE CANDIDATURE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Madame Suzie Lemire sera en congé de maternité, prévu le 22 août 2009, et ce, pour une période d'un (1) an ;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier recommande de procéder à un appel de candidature sur le site d'emploi Québec ainsi que sur le site de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec), offert gratuitement ;

ATTENDU QUE le conseiller Jean Parenteau recommande de reprendre les candidatures reçues en novembre 2008, et vérifier si certaines candidates démontrent toujours de l'intérêt à occuper le poste d'adjointe administrative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Boisjoli, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu de reprendre les candidatures reçues en novembre 2008 et si nécessaire procéder à un appel de candidature par l'entremise des sites d'emploi Québec et de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3702-05-09

8. 2010 MANDAT VÉRIFICATRICE COMPTABLE – BUDGET

ATTENDU QUE la vérificatrice comptable de la municipalité recommande que lui soit confiée la vérification du budget 2010 avant son envoi au MAMROT (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Roy, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de confier mandat à la vérificatrice comptable de la municipalité, afin de vérifier le budget 2010 avant son adoption et son envoi au MAMROT.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3703-05-09

9. LOGICIEL – ÉLECTION 2009

ATTENDU QUE des élections municipales se dérouleront en novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la firme Infotech offre le logiciel « Sygem Élections » au coût de 1 900 \$ sans formation incluse ;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier recommande cette offre puisque des formations de groupe auront lieu en août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Jocelyn Boisjoli et résolu de procéder à l'achat du logiciel « Sygem -Élections » offert par la firme Infotech au coût de 1 900 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS 2009

La directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009.

R 3704-05-09

11. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution R 3525-12-08, stipulant un transfert du compte de fonds de roulement au compte d'opération pour un montant de 41 900 \$;

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QU'un montant 41 900 \$ est actuellement disponible au compte d'opération pour remboursement du fonds de roulement ;

ATTENDU le remboursement 2009 au fonds de roulement prévu au budget 2009, d'une somme de 11 398.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Champagne, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'autoriser un virement de 53 298.80 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3705-05-09

12. VENTE POUR TAXES – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de L'Avenir est requise lors de la journée des ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 11 juin 2009 aux locaux de la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Martine Bernier à agir à titre de représentante de la municipalité lors de la journée des ventes pour taxes qui se tiendra le 11 juin 2009 aux locaux de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3706-05-09

13. AUTORISATION DE SIGNATURES – DOSSIER NORMAND DUFORT

ATTENDU QUE dans le dossier opposant Monsieur Normand Dufort à la municipalité, est intervenue une entente hors-cours;

ATTENDU QUE cette entente comporte la signature de trois (3) exemplaires d'un document « reçu-quittance », rédigé par les avocats de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Roy, appuyé par le conseiller Jocelyn Boisjoli et résolu d'autoriser le maire François Demanche ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, à signer pour et au nom de la municipalité le document « reçu-quittance » rédigé par les avocats de la municipalité, dans le dossier Normand Dufort.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3707-05-09

14. OMH – ÉTATS FINANCIERS

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2008 de l'OMH sont déposés au présent conseil ;

ATTENDU QUE ce dépôt doit faire l'objet d'une résolution d'adoption de la part du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu d'adopter les états financiers se terminant au 31 décembre 2008 de l'OMH (Office Municipal d'Habitation de L'Avenir) tel que préparé par la firme Lemire, Lemire, Comptables agréés, SENC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3708-05-09

15. SÉMINAIRE INFOTECH, 10 JUIN 09 – 2 PERSONNES

ATTENDU QUE la firme Infotech, fournisseur du système comptable de la municipalité tiendra un séminaire le 10 juin prochain à Sherbrooke ;

ATTENDU QUE ladite firme y présentera les nouveaux développements du logiciel Sygem, utilisé par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Bernier, ainsi que Madame Suzie Lemire, adjointe administrative, à assister au séminaire de la firme Infotech le 10 juin prochain à Sherbrooke au coût de 50 \$ par inscription. Il est aussi résolu que les frais de déplacement et de repas soient remboursés aux participantes sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS 2008 DE LA MUNICIPALITÉ L'AVENIR

La directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, dépose les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2008.

17. DÉPÔT RAPPORT ANNUEL 2008 MMQ

La directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, dépose le rapport annuel 2008 de la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec).

R 3709-05-09

SÉCURITÉ INCENDIE

18. ACHAT MAI 2009

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour mai 2009

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec à Rimouski</u>				
02 220 00 454	Inscriptions directeur et dir. adjoint	380	2	760.00 \$
02 220 02 454	Hébergement, déplacement et repas	570	2	1 140.00 \$
<u>Pagettes Minitor V</u>				
02 220 00 529	Remplacement de 2 pagettes pour appels d'urgence	750	2	1 500.00 \$
Total de la demande			3 400.00 \$	

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 3 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3710-05-09

19. CONGRÈS DIRECTEUR INCENDIE – DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT

ATTENDU QUE le congrès des chefs et directeurs en sécurité incendie du Québec 2008 se tient du 6 au 9 juin prochain à Rimouski ;

ATTENDU QU'une demande de Monsieur Daniel Deak directeur adjoint du service d'incendie de la municipalité, a été déposée afin de s'inscrire et aussi inscrire Monsieur Luc Côté directeur du service incendie de la municipalité, à ce congrès au coût de 380 \$ chacun ;

ATTENDU QU'un de 1 900 \$ est actuellement disponible au budget 2009 pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la demande d'inscription de Monsieur Daniel Deak et Monsieur Luc Côté, au congrès des chefs et directeurs en sécurité incendie du Québec 2009 au coût de 380 \$ chacun et d'autoriser des frais de déplacement, repas et hébergement. Le coût total ne pouvant excéder 1 900 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 3711-05-09

20. FIN PROBATION EMPLOYÉ DE VOIRIE

ATTENDU l'embauche de Monsieur Samuel Boudreau, tel que stipulé à la résolution R 3498-11-08 au poste de « chauffeur de camion de déneigement » ;

ATTENDU la fin de la période hivernale au 18 avril 2009 ainsi que la fin de la période de probation de Monsieur Boudreau au 3 mai 2009 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire remercier Monsieur Boudreau de ses services ;

ATTENDU QUE le candidat Monsieur Michel Houle a démontré de l'intérêt à occuper le poste d'employé de voirie, aux conditions suivantes :

- Période de probation de six (6) mois à compter de la première journée de travail ;
- Taux horaire de 17 \$ par heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Jocelyn Boisjoli et résolu de remercier de ses services Monsieur Samuel Boudreau au poste de chauffeur de camion de déneigement et de procéder à l'embauche de Monsieur Michel Houle au poste d'employé de voirie au taux horaire de 17 \$ par heure pour une période de probation de six (6) mois débutant à compter de la première journée de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3712-05-09

21. FORMATION EN ESPACE CLOS

ATTENDU QUE la résolution R 3668-04-09 pour une formation « travail en espace clos » ;

ATTENDU QUE les employés de voirie Sidney Lynch et Michel Houle désirent se prévaloir de cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller Louis Roy d'autoriser les employés de voirie Sidney Lynch et Michel Houle à assister à la formation « Travail en espace clos », tel que stipulé à la résolution R 3668-04-09.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3713-05-09

22. GLISSIÈRES

ATTENDU QUE les travaux au niveau des glissières sont bientôt à effectuer ;

ATTENDU QU'une somme de 5 000 \$ est prévue au budget 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Champagne, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu de rendre disponible un montant de 5 000 \$ afin de procéder à des travaux au niveau des glissières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3714-05-09

23. RAPIÉÇAGE

ATTENDU QUE le rapiéçage d'asphalte sera bientôt à effectuer sur les routes de la municipalité ;

ATTENDU QU'une somme de 30 000 \$ est prévue au budget 2009 ;

ATTENDU QUE Monsieur Sidney Lynch, inspecteur en voirie procédera à l'appel d'offres pour le rapiéçage d'asphalte à forfait à être effectué ;

ATTENDU les recommandations du conseil à savoir que le rapiéçage est nécessaire sur les routes Boisvert, McGiveney et Ployart;

ATTENDU les recommandations du conseil à savoir que le l'asphaltage 2009 est à faire sur la route Lachapelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller Louis Roy et résolu d'autoriser le rapiéçage d'asphalte pour un montant de 30 000 \$, comme que prévu au budget 2009, et ce, sur les routes Boisvert, McGiveney et Ployart.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3715-05-09

24. DRAINAGE ET PONCEAUX

ATTENDU QUE des travaux au niveau du drainage et ponceaux seront bientôt à effectuer sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'une somme de 5 000 \$ est prévue au budget 2009 ;

ATTENDU les recommandations du conseil à savoir que cette somme soit disponible afin de procéder aux travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu d'autoriser la disponibilité d'une somme de 5 000 \$ au niveau des travaux de drainage et ponceaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3716-05-09

25. TRANSFERT AU COMPTE RÉSERVE EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QU'un montant de 6 000 \$ est à transférer pour l'année 2008 du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2009, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 720 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser un virement de 10 720 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 280017 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3717-05-09

26. ACHAT D'ALUN

ATTENDU QUE l'ajout d'alun sera à utiliser au niveau des étangs ;

ATTENDU QU'une somme de 4 500 \$ est prévue au budget 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'alun au coût de 4 500 \$ comme prévu au budget 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3718-05-09

URBANISME ET ZONAGE

27. AVIS DE MOTION RÉGL. 631-09 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à une prochaine session de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. Une dispense de lecture est faite conformément à la loi. Chaque conseiller ayant reçu une copie complète dudit projet de règlement.

R 3719-05-09

28. ADOPTION RÈGLEMENT 627-09 – PRESBYTÈRE ZONE P1

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 627-09 intitulé Amendement au règlement de zonage fut adopté par résolution à la séance régulière du 6 avril 2009 ;

ATTENDU QU'UN avis public annonçant la possibilité aux personnes intéressées de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 21 avril 2009 et qu'aucune demande n'a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter, et ce, sans changement, le règlement numéro 627-09 intitulé Amendement au règlement de zonage.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 627-09

MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 429-89 ;

Considérant que le règlement de zonage no. 429-89 nécessite des modifications ;

Considérant que la zone P2 est réservée à un usage public ;

Considérant que le presbytère change de vocation ;

Considérant que le presbytère est en zone P2 ;

Considérant que les études et les rencontres préparatoires

ont été effectuées ;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement no 627-09 modifiant le règlement de zonage numéro 429-89 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le feuillet 2/2 de la grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 429-89, est modifiée par l'ajout pour la zone P2, d'un « o » aux lignes *I Unifamiliale isolée*, *II Bifamiliale*, trifamiliale isolée et *III Multifamiliale* de la section *Habitation* et par l'ajout de la note 14 à la ligne *I Vente au détail, services* de la section *Commerce et service*. Le contenu de la note 14 est le suivant :

14 : Tous les usages de ce groupe sont autorisés à l'exception des usages énumérés aux paragraphes c, d, f, g ,i et k.

Article 2 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3720-05-09

29. ADOPTION RÈGLEMENT 629-09 – CENTRE ÉQUUS

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 629-09 intitulé Amendement au règlement de zonage fut adopté par résolution à la séance régulière du 2 mars 2009 ;

ATTENDU QU'UN avis public annonçant la possibilité aux personnes intéressées de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 1er avril 2009 et qu'aucune demande n'a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Boisjoli, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'adopter, et ce, sans changement, le règlement numéro 629-09 intitulé Amendement au règlement de zonage.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

RÈGLEMENT 629-09

MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 429-89 ;

Considérant que le règlement de zonage no. 429-89 nécessite des modifications ;

Considérant que ces modifications résident dans l'ajout d'usages dans une zone spécifique;

Considérant que les études et les rencontres préparatoires ont été effectuées ;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement d'amendement no 629-09 modifiant le règlement de zonage numéro 429-89 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 429-89 est modifié par l'ajout de la zone A12 à même la zone A4 tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no 49025-03

Article 2 : Le feuillet 1/2 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 429-89 est modifiée par l'ajout de la zone A12. Le contenu des usages et normes pour la zone A12 est le même que celui de la zone A4 et la note 4.2 est ajoutée à la ligne *III Autre vente au détail, vente en gros* de la section *Commerce et service*. Le contenu de la note 4.2 est le suivant :

4.2 : De ce groupe, seuls sont autorisés les centres de toxicomanie, de santé, de thérapie et de réhabilitation.

Article 3 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3721-05-09

30. DEMANDE D'EXCLUSION – RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité désire exclure une partie de son territoire de la zone verte permanente ;

ATTENDU QU'un dossier d'exclusion a été préparé par la firme Métivier urbanistes conseils pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU QUE le contenu argumentaire du dossier repose sur le contenu de l'article 62 ;

ATTENDU QUE la municipalité endosse le contenu du dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Roy et résolu que la municipalité endosse le document produit par la firme Métivier Urbanistes Conseils dans le cadre de la demande d'exclusion et que celui-ci soit acheminé à la Commission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3722-05-09

LOISIRS ET CULTURE

31. FÊTE NATIONALE – SUBVENTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le comité des Loisirs l'organise de la Fête de la St-Jean-Baptiste de juin 2009 ;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité une subvention de 500 \$;

ATTENDU QUE le comité est en attente d'une subvention de 1 000 \$ du MNQ (Mouvement National des Québécois) ;

ATTENDU QUE si cette subvention se voyait refusée par le MNQ, le comité des Loisirs demande à ce que la municipalité puisse la combler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Champagne, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une subvention de 500 \$ au comité des Loisirs pour la Fête de la St-Jean-Baptiste de juin 2009. Il est aussi résolu qu'un montant supplémentaire de 1 000 \$ soit accordé dans l'éventualité où la subvention demandée au MNQ était refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3723-05-09

32. FÊTE NATIONALE – AUTORISATION DE PARADE ET DE BRUIT

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean-Baptiste organisée par le comité des loisirs de la municipalité ;

ATTENDU QU'un spectacle en plein air sera présenté dans le cadre de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean-Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité et d'autoriser le bruit en dehors des heures et du rayon permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

33. LOISIRS – VERSEMENT ET PÉRIODICITÉ – BUDGET 2009

Ce point est déjà statué à l'effet que la municipalité ne fait plus de versement de budget au comité des Loisirs mais gère plutôt ce budget pour le comité.

R 3724-05-09

34. INVENTAIRE SALLE MUNICIPALE – ENTREPOSAGE

ATTENDU la résolution R 3694-04-09, soit que la vente de la salle est faite sans son contenu ;

ATTENDU QUE les différentes options émises par le conseil pour disposer du contenu de la salle municipale sont ;

- Don à la Fondation L'Avenir en Héritage ;
- Prêt à la Fondation L'Avenir en Héritage ;
- Don à la Fabrique pour leur vente de garage annuelle ;

ATTENDU QUE les restrictions émises par la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier à l'effet de s'assurer et vérifier auprès des avocats de la municipalité, avant de prendre une décision sur la disposition du contenu de la salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Parenteau, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu d'offrir le contenu de la salle municipale à la Fondation L'Avenir en Héritage et pour les items qui n'auront pas été retenus, il est résolu d'en libérer la salle. Le tout après vérification auprès des avocats de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

34 A) INVENTAIRE SALLE MUNICIPALE – ENTREPOSAGE

ATTENDU QU'une représentante de la Fondation L'Avenir en Héritage, Madame France Jutras, fait une intervention, rappelant que la phase 2 de la plantation d'arbres se fera le samedi 9 mai 2009 ;

ATTENDU QUE des arbres seront plantés sur le terrain de la salle municipale et que l'asphalte est à couper le long de la route Boisvert ainsi que près du bâtiment de la salle ;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier émet une restriction voulant que la municipalité est toujours propriétaire de la salle municipale et que l'autorisation de couper l'asphalte doit faire preuve d'une résolution du conseil ;

ATTENDU QUE Madame France Jutras demande la permission de couper l'asphalte afin de procéder à la plantation d'arbres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Jean Parenteau et résolu d'autoriser la Fondation L'Avenir en Héritage à couper l'asphalte situé sur le terrain de la salle municipale afin de procéder à la plantation d'arbres, le samedi 9 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3725-05-09

35. LOISIRS – SABLE TERRAIN VOLLEY-BALL

ATTENDU QU'une demande verbale a été reçue à la municipalité, du nouveau président des Loisirs, Monsieur Alexandre Pelletier, indiquant que du sable est nécessaire pour la création de deux (2) terrains de volley-ball ;

ATTENDU QUE Monsieur Pelletier recommande une quantité de 28 tonnes de sable au coût de 4.75 \$ la tonne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller André Champagne et résolu d'autoriser une dépense de 150 \$ pour procéder à l'achat de sable pour la création de deux (2) terrains de volley-ball, sur le site du centre des Loisirs. Il est aussi résolu de demander au département de voirie de la municipalité d'enlever les plaques de gazon (tourbe) recouvrant lesdits terrains ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

36. CORRESPONDANCE

37. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 3726-05-09

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **21 heures 00 minute**.

François Demanche
Maire

Martine Bernier
directrice générale –
Secrétaire-trésorière